

Info Frethun Bulletin trimestriel Mars 2024

Ma Ville agit, Frethun avance !



« Plus vite, plu haut, plus fort : ensemble » ! Telle est la devise des Jeux Olympiques modernes. Nous voici donc entrés dans cette année olympique, qui devrait être l'opportunité de faire rayonner les valeurs et le savoir-faire français à travers toute la planète. Labellisé « Terre de jeux » pour cette édition 2024, Frethun est heureux de promouvoir à sa petite échelle cette fête. Mais avant de faire la fête, notre préoccupation pour 2024 est d'abord une préoccupation budgétaire. La difficulté est d'agir avec les moyens du bord mais rien n'est impossible quand on a la volonté d'atteindre un objectif raisonnable, sans augmenter les impôts ! C'est cette volonté qui nous a permis de lancer les travaux de la nouvelle cantine garderie de l'école primaire, financée à 50% par des subventions, ou encore prochainement la réfection de la voirie du pont à 3 planches après le passage des inondations, financée à 80%. Le résultat est aussi au rendez-vous en matière de sécurisation et d'embellissement du village. Le Conseil municipal œuvre tout au long de l'année pour permettre à la commune de continuer non seulement à se développer raisonnablement mais aussi et surtout à s'embellir. De nombreux projets d'investissement dont la réfection de la voirie et l'enfouissement des réseaux rue de l'Eglise, la rénovation de l'intérieur de l'Eglise St Michel sont inscrits au budget 2024 mais ces projets ne verront le jour que si la commune obtient des financements suffisants. Nous demeurons fidèles à notre programme et poursuivons notre action municipale, guidée sur le bien vivre ensemble. Bonne lecture à tous !

Le Maire, Guy Heddebaux

Démarrage des travaux de la nouvelle cantine/garderie

Les travaux de construction de la nouvelle garderie cantine pour les primaires commenceront le lundi 22 Avril 2024 et dureront huit mois environ. Ce bâtiment sera construit dans l'enceinte de l'école primaire et permettra à tous les élèves qui fréquenteront la cantine et la garderie de ne pas sortir de l'enceinte de l'école et de ne plus avoir à faire le trajet jusqu'à la cantine salle des associations ou cantine maternelle. Le cout du projet s'élève à 750 000 € HT et sera financé à 50% par des subventions de l'Etat, du Département, de la Région et de la CAF.



Réhabilitation de l'éclairage public en LED – phase 3



La phase 2 de réhabilitation de l'éclairage public par des ampoules à LED avec détection, réalisée par l'entreprise SATELEC, s'est achevée. Les LEDS permettent effectivement à la fois de remplacer les lampes énergivores et de moduler l'éclairage en fonction des usages. La phase 3 de cette réhabilitation débutera Mi-Avril/Début Mai et concernera le secteur situé entre l'entrée du village et la résidence Catherine Fournier et le secteur Rue, Résidence et Impasse des Prairies, Rue du renouveau et Rue de l'Eglise.

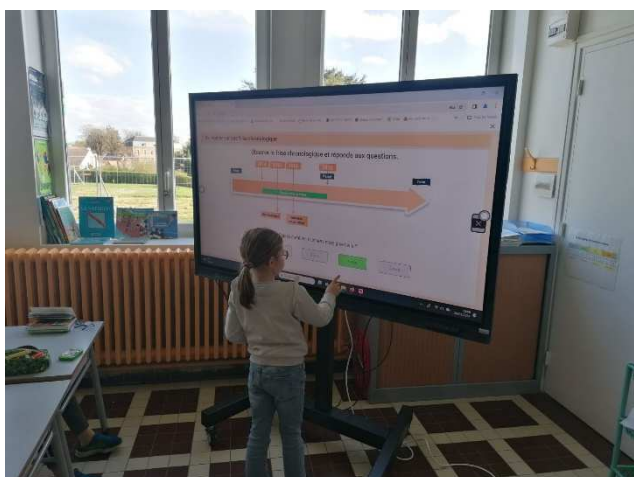
Travaux vestiaires Foot et passage de l'éclairage du terrain en LED

Afin que le terrain de football derrière l'école primaire, que l'on appelle plus communément « terrain du haut » soit homologué pour les matchs officiels, la commune a entrepris des travaux de remise aux normes et d'embellissement des vestiaires, des sanitaires, des mains courantes et des abris touches. L'éclairage du terrain a également été passé en LED.



Des classes connectées

Sur le 1^{er} trimestre de la l'année scolaire 2024/2025 la commune a souhaité doter 3 des 5 classes non équipées en primaire et la classe de Grand Section de maternelle d'écran numériques interactifs (ENI). L'ENI est la version moderne et technologique du traditionnel tableau à la craie. Grâce à cet outil attrayant, les cours peuvent être enrichis de diverses manières et la transmission des connaissances est facilitée. Ces 4 écrans au total ont été installés pendant les vacances de Février et ont été subventionnés intégralement par l'Etat via le Fonds d'Innovation Pédagogique (FIP) dans le cadre de la démarche « Notre école, faisons-la ensemble ».



Entretien des bassins par Grand Calais

L'entretien des bassins de Fréthun incombe à la Communauté d'Agglomération Grand Calais. Avec les inondations de ces derniers mois, Grand Calais a mis en place une campagne de surveillance hebdomadaire de tous les ouvrages de types bassins et fossés afin de les déboucher rapidement et afin d'éviter aussi des débordements. Ils sont intervenus aux bassins de la rue des prairies, suite aux problèmes récurrents de débordements des eaux de ruissellement et des sources qui engendraient des inondations sur les fonds de cours des particuliers. Ils ont solutionné ce problème en créant des déversoirs secondaires plus haut sur les deux bassins ce qui provoqua une vidange rapide des eaux.



Plantations des talus



Les agents du service technique ont embelli les talus du parking de la gare et du nouveau chemin piétonnier de la Creuse de pervenches en couvresol.



Villes et Villages où il fait bon vivre

Fréthun est labellisé « Villes et Villages où il fait bon vivre » depuis 3 ans. Et cette année c'est avec une grande fierté que nous vous informons que Fréthun est classé 1^{er} village où il fait bon vivre parmi 290 Villes et Villages du Département !

Positions au niveau départemental

Position départementale

61 / 890

Position parmi les communes de 500 - 2000 habitants dans le département

1 / 290

Fréthun : classements au palmarès 2024 villes et villages où il fait bon vivre

Positions au niveau national

Position nationale

2494 / 34

808

Position parmi les communes de 500 - 2000 habitants habitants en France

206 / 11128



Finances – Résultats 2023

L'année comptable 2023 se termine sur un excédent de fonctionnement d'un peu plus d'1 500 000,00 € (comme en 2022) et sur un excédent de la section d'investissement d'un peu plus de 180 000 €. Ces résultats excédentaires sont reportés sur l'exercice budgétaire 2024.

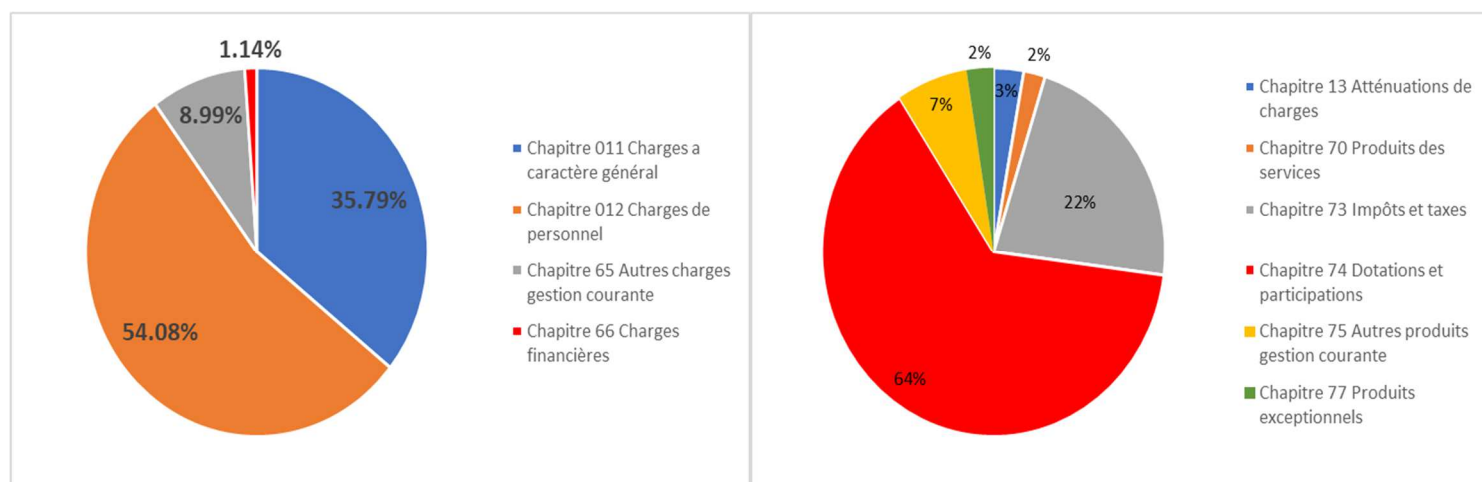
1) La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Il s'agit principalement des postes suivants :

- Chapitre 011- Charges générales : fluides, électricité, téléphone, assurances, fournitures, matériel...
- Chapitre 012 - Charges de personnel communal
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : subventions aux associations et Indemnités des élus
- Chapitre 66 - Charges financières : Intérêts des emprunts, frais financiers...

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement :

- Chapitre 73- Taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, taxes sur l'électricité, taxes sur les pylônes...;
- Chapitre 74 - Reversements de l'agglomération & Dotations et compensation versées par l'État notamment la compensation de la TH ;
- Chapitre 75- des loyers
- Chapitre 70 - des redevances cantine....



La section d'investissement : regroupe les opérations exceptionnelles qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la collectivité.

En Dépenses : remboursement du capital des emprunts, travaux de construction, achat de matériel, gros travaux de voirie, achat de terrain, ... Le total des **dépenses** réalisées sur 2023 s'élève en investissement **1 M€** (hors opérations d'ordre).

En Recettes : vente d'un terrain ou de mobilier, subvention pour financer des travaux, taxes d'urbanisme, autofinancement, FCTVA... Le total des **recettes** réalisées en 2023 en investissement s'élève à **1 200 000,00 €**.

Aucun emprunt n'a été réalisé sur l'exercice 2023. Les dépenses d'investissements ont été intégralement financées par l'autofinancement, les subventions d'investissement et le FCTVA

Vote des taux d'imposition 2024

Taux d'imposition 2023

- taxe foncière sur le bâti : 32,42 %
- taxe foncière sur le non bâti : 20,57 %
- taxe d'habitation sur les RS : 8,65 %

Lors de la séance du 02 Avril 2024, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les taux de taxes foncières et de taxe d'habitation pour les résidences secondaires : ils restent inchangés depuis plus de 15 ans.

Vote du Budget 2024 à l'unanimité



Lors de la séance du 02 Avril 2024, le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2023 et voté le budget primitif 2024. Ce dernier reste raisonnable, prudent mais néanmoins ambitieux et s'élève à 3 500 000,00 € en Fonctionnement et 2 400 000,00 € en Investissement. La commune n'emprunte pas : elle recherche au maximum des subventions, le reste étant autofinancé.

Marchés publics

La commune a lancé fin 2023/début 2024 plusieurs appels d'offres à procédure adaptée pour 2024 :



- Marché de travaux pour la construction d'une cantine/garderie dans l'enceinte de l'école primaire attribué pour un montant total de 655 000,00 HT € financés par des subventions à 50%
- Marché de réfection de la voirie Rue du Pont à 3 planches, Impasse et Route de Nielles pour un montant de 87 623,00 € HT financé par des subventions du « fonds inondations » à 80%.

Prochainement un marché pour la réfection de la voirie et l'enfouissement des réseaux de la Rue de l'Eglise sera lancé.

Frethun en fleurs



Bien plus qu'une simple question de fleurissement, l'embellissement du cadre de vie est un enjeu essentiel pour le bien-être de nos habitants et pour l'attractivité de notre territoire. Une fois la pluie passée, les rayons, certes un beaucoup trop timides, du soleil printanier ont fait sortir de terre jonquilles et tulipes, un peu partout sur la commune.... N'oubliez pas vous aussi d'embellir votre commune en fleurissant votre jardin et en participant à notre traditionnel concours des maisons fleuries 2024 ! Inscriptions courant Mai

Vœux de la municipalité



Vous avez été nombreux chers habitants à venir recevoir les bons vœux de la municipalité le samedi 6 Janvier 2024. Entouré par l'ensemble des élus de son conseil, le Maire a relaté la vie du village, où il fait bon vivre...avant de laisser la parole à son adjoint Mr Patrick Crombez qui a retracé les grandes lignes de l'action municipale, des travaux et projets réalisés durant l'année écoulée. Cette année 2 championnes fréthunoises été mises à l'honneur : Inès 14 ans championne de Skate et Capucine 10 ans championne de twirling bâton.



Réunion annuelle des jardins familiaux



Le Mardi 13 Février 2024 a eu lieu à 17h30 en mairie la 1ere réunion annuelle des jardins familiaux. Après une année de mise en pratique, l'heure est au bilan : sur les 23 parcelles disponibles, 22 sont aujourd'hui occupées. Monsieur le Maire a remercié lors de cette réunion chacun des jardiniers en ces termes : « Voilà maintenant presque un an que vous avez pris possession de ces jardins et je vous en remercie. Vous avez fait de ce lieu un lieu convivial, de rencontre et de solidarité, au-delà d'en faire avant tout un potager pour la plupart d'entre vous. Malgré la sécheresse de l'été dernier et les inondations de cet automne vous êtes toujours présents ! » Et Mr DOZINEL Georges, désigné référent des jardiniers a souhaité ajouter : « L'expérience est très positive. Il y a une bonne entente et une bonne entraide entre jardiniers. Mais il faut rappeler que chaque jardin doit être entretenu ». Cette réunion a donc aussi été l'occasion pour les élus présents de rappeler à tous l'obligation d'entretenir son jardin....



Séjour à la neige 2024

Vingt-six petits fréthunois ont chaussé les skis cette année et ont dévalé les pistes de Saint-Jeoire-en-Faucigny (Haute-Savoie) du samedi 24 Février au samedi 2 Mars 2024. La commune a pris à sa charge 85% du cout du séjour/enfant. Au programme en journée : batailles de boule de neige, luge, balades avec les chiens de traîneaux, ski pour tous, balades en en forêt, confection d'une fromage et dégustation de chamallows grillés ! Et le soir jeux de société, cinéma, chants, danses, music non-stop pour finir par la BOUM le dernier soir !



Vie scolaire...chez les maternelles

Les élèves de l'école maternelle sont allés flâner près des jolies fleurs....



Ils ont aussi préparé le carnaval avec les élèves de l'AFAPEI de FRETUN



Vie scolaire...chez les primaires

Les élèves de l'école primaire ont également pu participer à de nombreuses activités et/ou sorties ce trimestre : ils sont allés à l'École des langues, ont découvert le Grand Théâtre de Calais et ont tous -enfin presque - relevé le défi 10 jours sans écran !



Vie scolaire... au carnaval

Tous les enfants ont fêté cette année le carnaval comme il se doit ! Les parents de l'APE leur ont confectionné à tous de très bonnes crêpes et chacun a défilé revêtu de son plus beau déguisement...mêmes mes enseignantes ! Un grand moment festif où les jeunes carnavaliers ont pu en musique défiler et s'asperger de confettis !!!!



Vie périscolaire... en cantine et en garderie

Que ce soit en garderie ou en cantine, nos petits fréthunois passent de très bons moments en dehors de l'école. En garderie maternelle, ils ont trouvé leurs reines et rois à l'occasion de la galette des rois, fêté le carnaval et ont préparé Pâques tous ensemble.....



En garderie primaire ils ont aussi trouvé leur reines et rois, ont préparé leur poussin de Pâques et chacun s'adonne à ses jeux préférés.



Bonnes pratiques

Nous avons la chance de vivre dans la magnifique commune de Fréthun. Parce que le monde évolue vite, nous devons nous assurer que nos habitudes, nos réflexes, nos gestes soient en adéquation avec le respect d'autrui, de l'environnement et de la loi. La convivialité, le bon voisinage, le respect de l'environnement, le maintien de notre qualité de vie doivent nous permettre de cohabiter ensemble en totale harmonie. Il nous appartient à nous, Fréthunois et Fréthunoises, de faire que notre village nous soit agréable et où il y fait bon vivre. Pour ce faire, chacun d'entre nous, doit y contribuer en respectant tout simplement son voisin, son environnement, son quartier. ...



LA VITESSE : Beaucoup de zones de la commune sont limitées à 30km/h, notamment dans les lotissements, résidences et aux abords de nos écoles. Cela n'empêche pas certains de ne pas respecter cette limitation ! Afin d'éviter qu'un malheur ne vienne frapper l'un d'entre nous, vous êtes donc invités à lever le pied pour votre propre sécurité, celle de nos piétons et de nos enfants !



LES NUISANCES SONORES : Les horaires des travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers utilisant des outils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, bétonnière ou scie mécanique) sont autorisés uniquement : Du lundi au vendredi de : 8H30 à 12H00 et de 14H30 à 19H30, Le samedi de : 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00, Les dimanches et les jours fériés de : 10H00 à 12H00.

Veillez à ne pas être l'auteur ou le complice de bruits, tapages diurnes ou nocturnes : **je ne laisse pas mon chien divaguer dans les rues et/ou aboyer de façon intempestive de jour, comme de nuit et après 22h je baisse le son de ma musique !**



LE BRULAGE : à l'air libre des déchets verts est interdit.

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets verts à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures, ... **Les déchets verts doivent être déposés à la déchetterie.** Vous pouvez également en faire un compost individuel. Signalons que

cette interdiction vaut aussi pour les matériaux divers (pneus, peinture...) dont on souhaite se débarrasser.



ELAGAGE : Vous êtes tenus de couper vos haies à l'aplomb de la limite de votre propriété et de ramasser les végétaux. Cette réglementation s'applique également pour les haies en bordure des voies communales. Vous devez également élaguer vos branches d'arbres qui gênent le voisinage ou gênent la voie publique.



Le dépôt ou l'abandon sur la voie publique d'ordures, de déchets, de matériaux ou de tout autre objet de quelque nature qu'il soit, seront verbalisés. Cette infraction est en effet punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe en référence à l'article R-632-1 du code Pénal (entre 38 et 150€). Pour rappel les contenants en verre doivent être déposés **DANS** les conteneurs prévus à cet effet et non à côté !



Munissez-vous de sacs pour ramasser les excréments de vos animaux domestiques, respectez la propreté de la voie publique. Des **canisettes** (poubelles pour crottes de chien) disposant de sachets ont été installées à plusieurs endroits sur la commune.

Collecte des déchets les jours fériés



Depuis 2021, la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers a harmonisé l'organisation de la collecte des déchets ménagers lors des jours fériés.

Ainsi, les ramassages sont assurés les jours fériés sur l'ensemble des communes de l'agglomération Grand Calais Terres & Mers (sauf 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre).

Par conséquent le mercredi 8 mai 2024 (pour le village), le jeudi 9 mai 2024 et le jeudi 15 août 2024 (pour le pont à 3 planches), les camions de collecte

circuleront comme une journée « classique » sur Frethun.

Aucun ramassage ne sera cependant effectué les **mercredi 1er mai et 25 décembre**. Des rattrapages de collecte sont mis en place pour ces 2 dates les jeudi 2 Mai et 26 Décembre pour Frethun. Attention, de ce fait toutes les tournées de la semaine du service seront décalées d'une journée jusqu'au samedi matin : pour le secteur du Pont à 3 planches le ramassage sera donc décalé au vendredi 3 Mai et 27 Décembre.

Aide à l'achat d'un vélo

Le Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'agglomération du Calaisis (SITAC) met en place une aide à l'acquisition de vélos, avec l'appui financier de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers.

Montant des aides :

- 100€ pour les vélos mécaniques (vélo de ville, vélo hollandais, VTC, VTT, vélo de course, BMX, vélo pliable, vélo cargo, ...)
- 250€ pour les vélos à assistance électrique (respectant la réglementation en vigueur)

Vous pourrez bénéficier de l'une de ces aides à l'achat d'un vélo si :

- Vous habitez sur le territoire de Grand Calais Terres et Mers et que vous avez 10 ans et plus,
- Vous avez acheté un vélo neuf ou d'occasion, mécanique ou à assistance électrique, dans un magasin du territoire de Grand Calais Terres et Mers
- Vous avez acheté un vélo entre le 1er novembre 2023 et le 30 avril 2024 (ATTENTION : Tout vélo acheté avant le 1er novembre 2023 et après le 30 avril 2024 ne pourra pas bénéficier de l'aide !)

Aide à l'achat d'un vélo

100€

pour un vélo
mécanique



250€

pour un vélo à
assistance électrique



→ pour les vélos achetés neufs ou d'occasion du **1er novembre 2023** au **30 avril 2024** dans un magasin du territoire de Grand Calais Terres & Mers

→ pour les habitants du territoire de Grand Calais Terres & Mers âgés de 10 ans et plus

→ 1 dossier par vélo et par habitant

Du côté des Associations

La commune de Frethun s'attache à faire vivre les valeurs de solidarité et de citoyenneté. Tisser du lien social pour bien vivre ensemble est une priorité mise en œuvre notamment à travers la dynamique associative. Frethun bénéficie d'un tissu associatif dense et diversifié avec de nombreuses associations actives et engagées dans la vie de la commune.



Au foot, les U8/U9 et les U14/15 ont bien défendu les couleurs du **FC Frethun**



Tu es débutant ou confirmé au basket Ball. Tu as entre 4 et 65 ans. Viens nous rejoindre à **l'OBC Frethun** dans un club familial où seul compte le plaisir que tu vas prendre en jouant dans nos équipes. Pour tous renseignements contactez-nous par téléphone au 06.66.38.77.89 ou 06.11.07.56.31 ou par mail à obc.frethun@outlook.fr



Du côté de **l'Omnisports** qui regroupe l'aéromodélisme en salle, l'Aiki Justu, la danse, le Qi Gong du bâton, le twirling bâton, le fitness, le badminton, la country danse, l'expression théâtrale, la création déco ou encore la marche à pieds avec Freth'Run, les activités battent leur plein toujours dans la camaraderie et l'amitié...

Groupe Créa Déco



Groupe des Drones



L'association des parents d'élèves des écoles de Frethun APE œuvre beaucoup pour les enfants des 2 écoles : en ce début d'année ils ont organisé pour la seconde année consécutive une brocante en salle qui a remporté un vif succès et dont les bénéfices ont été reversés aux 2 écoles afin de financer des sorties pédagogiques. Ils ont aussi aidé à l'organisation du carnaval des écoles et ont offert à tous les enfants un gouter carnavalesque !
Merci l'APE.



Du côté des Associations (suite)



Le Comité des Fêtes de Frethun organise un repas spectacle le samedi 04 Mai 2024 à partir de 19h30 à la salle des fêtes de Frethun. Il s'agit d'un spectacle patoisant par les Ch'tis Cabotins : « LES WARAS IN SPECTAC' ». Inscription jusqu'au 26 Avril 2024. Renseignements et réservations au 06 30 99 70 87. Tarifs Adulte 22 € et Enfant – 13 ans :11 €



L'association CLUB PLUS de Frethun organise sa Brocante « Fête au Village » le Dimanche 30 juin 2024. Prix des inscriptions : 7€ les 3 Mètres. Les Flyers seront distribués par l'association aux alentours du 21 mai 2024.

Le CLUB PLUS est toujours à la recherche de Bénévoles pour la Brocante du 30 juin 2024. Pour tous renseignements venez les rencontrer le jour des inscriptions à partir du 28 mai Au Colombier 51 rue des prairies 62185 Frethun.

Etat Civil

Sur le 1^{er} Trimestre de l'année 2024, ont été enregistrés à l'Etat civil de la commune de Frethun:

Naissances	3	dont	Marius VERRIEST, né le 05 Janvier 2024
			Gabriel WILLAUME né le 28 Janvier 2024
			Marceau DUMILLY, né le 08 Mars 2024
Baptêmes civils	2	dont	Joshua PRUD'HOMME le 20 Janvier 2024
			Sacha VERHÉE le 09 Mars 2024
Pacs	1	dont	Amandine LEGRAND & Etienne MALBRANQUE, le 26 Janvier 2024
Mariages	0		
Décès	3	dont	Simone AGNERAY, veuve CLIPET décédée le 10 Janvier 2024
			Bernard DEMILLY décédé le 19 Février 2024
			Rolande SORET Veuve DAVERTON décédée le 09 Mars 2024



Baptême de Sacha



Baptême de Joshua



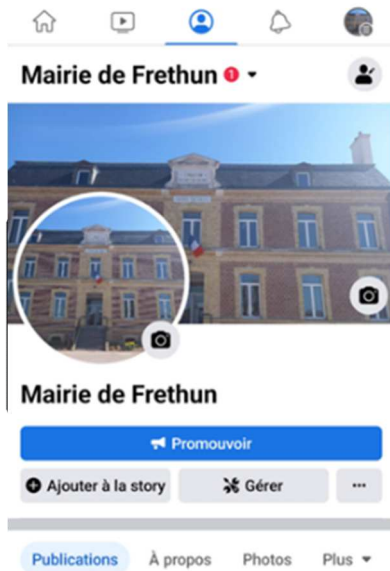
PACS
Amandine et
Etienne

Bienvenue à Frethun



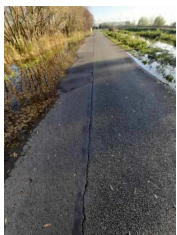
Vous emménagez (ou vous déménagez de Frethun) ? Que vous soyez propriétaire ou locataire, n'oubliez pas de nous le signaler en mairie afin de mettre les registres municipaux à jour. En venant vous faire connaître en mairie vous serez invité à participer la cérémonie de « bienvenue aux nouveaux arrivants » qui a lieu une fois par an au Printemps.

Facebook Mairie de Frethun



Afin d'être informé en temps réel des dernières actualités, des évènements à venir ou même des travaux en cours sur la commune, retrouvez-nous sur le Facebook officiel de la Mairie de Frethun ou via le QR Code ci-dessous ou sur <https://www.facebook.com/profile.php?id=100089848924982>

Infos et travaux à venir



Les voiries rue du Pont à 3 planches, Impasse des Iris, Impasse des Pâquerettes, et route de Nielles ont été fortement abimées par les inondations de fin 2023/début 2024. Des travaux de réhabilitation de ces voiries sont prévues très prochainement. La réfection de la voirie et l'enfouissement des réseaux de la rue de l'église sont aussi programmés sur le 2nd semestre 2024.



Pour rappel les bacheliers 2023 et ceux qui ont obtenu leur le Brevet des collèges, BEP, CAP en juillet 2023, ont jusqu'à Juillet 2024 (un an après avoir obtenu leur diplôme) pour venir en mairie chercher une carte cadeau d'une valeur de 40 € sur présentation d'une copie du diplôme ou d'un relevé de notes et d'un justificatif de domicile de l'élève ou de son responsable légal.



Pour voter lors des élections européennes du 09 Juin 2024, vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale de Frethun en ligne **jusqu'au 1er mai 2024**, ou avec le formulaire papier en mairie **jusqu'au 3 mai 2024**.

A noter dans vos Agendas

De nombreux événements seront organisés prochainement sur la commune, entre autres....



Samedi 13 Avril cérémonie de bienvenue aux nouveaux habitants



Mi-Mai Lancement du concours des maisons fleuries



Vendredi 28 Juin – Spectacle Hervé KOUBI avec les élèves de l'école primaire



Samedi 29 Juin Kermesse des Ecoles de Fréthun



Samedi 4 Mai Repas spectacle du Comité des Fêtes



Dimanche 9 Juin 2024 – Elections européennes



Dimanche 30 Juin Brocante du Club Plus



A noter dans vos Agendas...suite

14 JUILLET 2024
Repas Spectacle de 19h00 à 23h30 - Ouverture des portes à 18h30

SALLE DE SPORTS
FRETHUN

- ORCHESTRE / DANSEUSES EXOTIQUES
- MADMOISELLE AGATHE / SHOW CLAUDE FRANCOIS
- STRUCTURES GONFLABLES ET MANEGE GRATUIT DE 14H A 20H
- FEU D'ARTIFICE A 23H45

Frethun BOOMERANG Événementiel

- **Vendredi 14 Juillet 2024 à 16h30 : remise des récompenses du concours des maisons fleuries**
- **Octobre 2024 : repas spectacle des aînés**
- **Et bien d'autres évènements encore à venir.....**



Toute l'équipe municipale VOUS souhaite un beau printemps à tous !

Nous espérons vous voir participer en nombre à toutes nos festivités !

A très Bientôt !

L'Equipe Municipale



Le Conseil Municipal se réunit au moins une fois par trimestre.
La liste des délibérations est affichée en mairie et sur le site internet www.frethun.fr
rubrique *Vie Municipale – Le Conseil Municipal*.
Mairie de Frethun – 67 rue de la Mairie – 62185 Frethun
☎ 03 21 85 28 65 – mairie.frethun@orange.fr
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Directeur de publication : Guy Heddebaux / Conception, photos et illustrations : Céline Guilbert
Impression : Imprimerie Cache Balinghem en 600 exemplaires

